

## Débat des Orientations Budgétaires 2023

Monsieur le Maire donne lecture du rapport des orientations budgétaires 2023 :

### Cadre réglementaire :

Rappel : Le Débat d'Orientations Budgétaires, prévu par la loi 92-225 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, constitue un moment privilégié de la vie de la collectivité territoriale. C'est une étape essentielle du cycle annuel budgétaire, le premier élément de la communication financière.

Le Débat des Orientations Budgétaires est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de 3.500 habitants et plus, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant une Commune de plus de 3.500 habitants.

La loi prévoit que le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut être organisé au cours de la même séance que celle de l'adoption du budget primitif par le Conseil Municipal.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), a créé, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence financière des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du C.G.C.T en complétant les éléments de forme et de contenu du débat des orientations budgétaires.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

Désormais, le présent rapport est transmis par le Maire au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la Commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

### **Eléments de contexte**

- **International et National**

2022 était attendue comme une année de retour à la « normale » après la période COVID. Or, il s'est avéré que ce fut une année de chocs sur les plans :

- \* géopolitique, avec la guerre en Ukraine
- \* inflationniste
- \* financier

Ces divers chocs ont eu les effets suivants :

- \* une volatilité des prix des matières premières (pétrole, gaz...)
- \* l'inflation a atteint des niveaux qui n'avaient pas été constatés depuis 40 ans avec des pics à plus de 10 % en 2022
- \* un marché du travail tendu avec un taux de chômage historiquement bas : 7,3 % (France) et 3,5 % (zone Euro)
- \* une croissance ralentie : 2,5 % (France) et 3,1 % (zone Euro)

\* une hausse des taux d'intérêt longs liés à la hausse des taux directeurs et à la réduction des liquidités de la Banque Centrale Européenne,  
En 2022, le recours à l'emprunt a été rendu difficile en raison de la remontée brutale des taux et un taux d'usure bas.  
Pour l'année 2023, les taux fixes sont estimés entre 3,5 % et 4 % à ce jour.

- **Législatif**

**Les principales mesures législatives intéressant plus particulièrement la Commune sont les suivantes :**

*Textes de référence : Loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 (LFI) et Loi n°2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 de finance rectificative pour 2022 (LFR)*

- La loi de finances pour 2023 (LFI) prévoit diverses mesures relatives à l'énergie.

L'article 181 de la LFI prévoit un amortisseur « électricité » pour les collectivités qui ne sont pas éligibles aux tarifs réglementés qui concernent les particuliers et les collectivités de moins de 10 agents. L'amortisseur « électricité » s'applique sur les consommations comprises entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023. L'amortisseur s'applique uniquement sur la part variable correspondant au prix de l'électricité. Le montant pris en charge, calculé sur 50 % du volume d'électricité consommé, correspond au prix de l'énergie du contrat moins 180 €/MWh avec un plafond d'amortisseur à 320 €/MWh.

Le filet de sécurité, destiné à atténuer les effets de l'inflation, prévu par la loi de finances rectificative pour 2022 (LFR) est prolongé et élargi (art 111 et 113 de la LFI). Ce dispositif « **filet de sécurité énergétique** » est mis en place à destination des collectivités les plus impactées par la hausse des prix de l'énergie.

Cette mesure bénéficiera aux collectivités qui auront subi en 2023 une perte d'épargne brute supérieure ou égale à 15 %.

La dotation remboursera 50 % de la différence entre la progression des dépenses d'énergie, d'électricité, chauffage urbain et 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023.

Ce nouveau mécanisme sera appliqué de manière automatique à toutes les collectivités potentiellement bénéficiaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

- Concernant les dotations : il n'y aura pas d'écèlement cette année du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Une revalorisation (dont le montant n'est pas connu) de la Dotation de solidarité rurale (DSR) est attendue.

- Dans le domaine de la fiscalité :

2023 est l'année de la disparition totale de la taxe d'habitation pour les résidences principales. Ce dispositif est mauvais pour les collectivités mais pour les usagers cette taxe est désormais exonérée à 100 %, définitivement.

La revalorisation annuelle des bases du Foncier bâti et non bâti s'établit à 7,1 % pour 2023. C'est-à-dire qu'il va y avoir une augmentation à partir de cette année au niveau des bases mais ce n'est pas la Ville qui en est responsable. L'an dernier on a augmenté les taux mais les

bases avaient aussi augmenté. Il est rappelé que cette revalorisation est depuis quelques années fonction de l'inflation et non plus d'une disposition de la Loi de Finances.

A l'instar des habitants de 37 autres Communes du Pays Basque Nord, les contribuables boucalais seront assujettis au paiement de la Taxe Spéciale d'Équipement (T.S.E) au titre du financement de la Ligne Grande Vitesse car situés à moins d'une heure de Dax, future gare de la LGV. Cet impôt, figurant sur le rôle de la taxe foncière des propriétés bâties, est estimé à ce jour à 4 €/foyer.

Enfin sur le plan réglementaire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Commune de Boucau applique la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 (obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024). On avait considéré qu'il était judicieux de la mettre en application dès 2023 au cas où des ajustements seraient à prévoir.

### **Les orientations budgétaires 2023 de la Commune de Boucau : sobriété et qualité de vie**

*(Les montants sont exprimés en TTC)*

#### **1- Les contraintes pesant sur le budget 2023 :**

- L'inflation

Le contexte inflationniste va venir impacter les finances communales dès ce budget 2023. Parmi les contraintes financières qui vont peser sur cet exercice, et au-delà des dépenses énergétiques dont la hausse et les mesures compensatoires (amortisseur, filet de sécurité) sont difficilement quantifiables, divers postes de dépenses vont connaître des hausses substantielles tels que les carburants (+4 %), les produits d'entretien (+15 %), les fournitures de voirie (+49 %), les fournitures administratives (+10 %), les prestations de service (+24 %).

Une hausse des charges à caractère général est estimée à +19 % par rapport au Budget 2022 à ce stade de la préparation budgétaire.

L'inflation a également des incidences non négligeables sur la section d'investissement. En effet dans le cadre des opérations d'investissement de la construction de la Maison des Associations et de l'extension de l'école Joliot Curie, des hausses sont appliquées dans le cadre des révisions de prix prévues par les marchés en cours d'exécution. Leur montant est estimé à 7 % des marchés initiaux soit + 250 305 € pour la Maison des Associations et + 34 513 € pour l'extension de l'école Joliot Curie.

- La hausse des taux d'intérêts

La hausse des taux d'intérêt vient impacter le remboursement des intérêts de la dette compte tenu de l'emprunt contracté auprès de DEXIA dit « toxique » (classé 3E selon charte Gissler) la barrière du taux de référence de 3,97 % étant franchie le taux est désormais fluctuant est indexé jusqu'au 1/12/2027 sur l'index CMS. Pour rappel des intérêts supplémentaires ont été payés en 2022 pour + 11 153 € et une estimation est faite pour 2023 de + 60 000 €. Il rappelle que cet emprunt n'a pas été contracté par sa majorité.

Il est précisé qu'afin de contenir l'endettement, il est décidé, comme convenu, de ne pas recourir à l'emprunt sur l'exercice 2023.

- L'impact des mesures gouvernementales sur la masse salariale

En matière de ressources humaines la Ville entend poursuivre sa politique de maîtrise de la masse salariale tout en tenant compte des évolutions issues de décisions nationales, des évolutions de carrière et des effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services.

La préparation du budget pour 2023 devra ainsi tenir compte des mesures nationales suivantes :

► L'évolution de la masse salariale des collectivités locales est largement déterminée par des mesures nationales que ce soit en termes de déroulement de carrière et de charges patronales.

Pour 2023 le Gouvernement n'a pas encore indiqué de revalorisation du point d'indice. Cependant, une hausse du point (+3.5 %) a eu lieu en juillet 2022 ayant coûté 45 726 € à la collectivité. L'effet report de cette mesure sera le même en 2023.

► Une nouvelle hausse du SMIC (+ 1.81 %) au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour tenir compte de cette augmentation, le minimum de traitement dans la fonction publique est revalorisé. Il s'établit à 1712.06 € bruts mensuels (IM 353) pour un agent à temps complet au lieu de 1707.21 €.

En raison des hausses successives du SMIC dues à l'inflation et de l'effet induit du tassement des grilles de rémunération notamment pour les agents relevant de la catégorie C, l'Etat a prévu une refonte des grilles indiciaires dans le courant de 2023. A titre d'exemple, les 7 premiers échelons de l'échelle C1 sont actuellement identiques en termes de rémunération. En l'absence d'informations plus précises à ce jour sur cette revalorisation, une enveloppe sera à prévoir pour ces mesures.

► Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le CNFPT finance la formation des apprentis du secteur public en contrepartie d'une cotisation de 0.05 % sur la masse salariale. Le taux de cette cotisation est fixé à 0.1 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

► le taux de la cotisation accident de travail pour les contractuels passe de 1.79 % à 1.81 % en 2023.

Au plan local, les décisions suivantes auront une incidence sur la construction du budget :

► Les effectifs de Police Municipale ont été renforcés. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce service compte un agent supplémentaire.

► Afin de résorber les délais d'attente pour l'obtention des pièces d'identité, la Ville a répondu favorablement à la sollicitation de l'Etat pour prendre en charge l'instruction des demandes de CNI et de passeports. Le service « Affaires Générales » va donc être renforcé d'un Emploi Temps Plein supplémentaire afin de pouvoir absorber la charge de travail induite par ce nouveau service rendu qui dépasse le cadre boucalais. A ce titre la Commune va percevoir une dotation « titres sécurisés » (DTS) de 9 000 € par an mais qui ne couvrira pas le coût de cette embauche supplémentaire.

Un bonus de 500 € sera attribué pour chaque DR (dispositif de recueil) connecté à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous.

► Suite à des départs à la retraite, des mutations et une démission, 7 agents en 2023 seront à remplacer ainsi que l'arrivée en 2023 d'un agent suite à un départ en 2022 (décalage dû aux difficultés de recrutement).

► le renforcement saisonnier du service « Fêtes et Cérémonies » par 1 agent de mai à septembre pour faire face au plus fort de l'activité événementielle mais également de la prise de congés par les agents.

► Enfin, la collectivité, après avoir achevé sa mise en conformité avec le temps de travail (1607h) par l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, a entamé le travail de transposition du RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire devant remplacer le système de primes actuel. Cette transposition, rendue nécessaire par le souci de sécuriser et de moderniser le régime indemnitaire actuel, entraînera mécaniquement un coût pour la collectivité. Ce coût fera l'objet d'une évaluation précise lors de la préparation budgétaire. Ce travail, en cours, est complexe et lourd mais Monsieur le Maire rappelle qu'il avait pris l'engagement qu'aucun salarié ne toucherait moins que ce qu'il percevait actuellement.

## **2-Les projets pour 2023**

Après une 3<sup>e</sup> place en 2021 et 2<sup>e</sup> en 2022, Boucau est aujourd'hui la 1<sup>ère</sup> Ville française où il fait bon vivre, parmi les Communes entre 5 000 et 10 000 habitants. Sur cette même strate de Ville, Boucau figure toujours en 1<sup>ère</sup> position au sein du Département des Pyrénées Atlantiques pour la troisième année consécutive.

Pour rappel, le palmarès couvre l'ensemble des 34 820 communes de France métropolitaine et se fonde sur 198 critères dont 167 de l'INSEE et 31 d'autres organismes publics rassemblés en 10 catégories (qualité de vie, sécurité, protection de l'environnement, santé, commerces et services, transports, éducation, sports et loisirs, solidarité, attractivité immobilière).

Les projets menés par la Commune contribuent à ce palmarès.

En 2023, la Commune poursuivra ses actions :

-dans le domaine de la sobriété énergétique : la Commune a la volonté de favoriser le développement des énergies renouvelables à travers ses bâtiments communaux. En partenariat avec TE64 une partie de la toiture de la Maison des Associations sera couverte de panneaux photovoltaïques. Le solde à payer pour 2023 de l'ensemble de cette opération s'établit à 3 314 061 € (révision de prix comprise).

A la fin des travaux de la Maison des Associations, la Commune va réaliser l'aménagement des 2 cours de tennis qui seront couverts également au moyen d'une toiture photovoltaïque par la société Parkings Solaires des Pyrénées-Atlantiques (PSPA). Le coût du projet, restant à la charge de la Commune, est estimé à 241 000 €.

La Commune poursuit ses efforts de réduction des dépenses énergétiques avec l'extinction, depuis décembre dernier, de l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin sur le réseau

de voirie secondaire ainsi que des campagnes de remplacement avec TE64 des ampoules par des luminaires équipés de leds.

La Commune s'est par ailleurs inscrite dans le cadre du programme européen ELENA, en partenariat avec la CAPB, dans le cadre :

- d'études et travaux futurs en vue de la rénovation énergétique de bâtiments communaux (Mairie, Ecoles P.Langevin et E. Lassalle),
- d'études « photovoltaïques » sur des bâtiments communaux (dojo, gymnase Cartillon, école J. Abbadie),
- d'études « réseaux de chaleur » sur trois secteurs (Bas Boucau, Piquessary, Gargale)

Par ailleurs, la Commune sollicitera, en tant que de besoin, le nouveau dispositif de l'Etat visant à accélérer la transition écologique dans les territoires, dit « Fonds vert ».

-La sobriété se traduit par la réduction de la consommation foncière dans le respect du Schéma Régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) du 27 mars 2020 et de la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021. Les opérations menées en partenariat avec l'EPFL sur les secteurs Sémard et Biremont 2 traduisent cette volonté de prioriser une réelle politique de renouvellement urbain, notamment sur le secteur Bas Boucau. Sur le secteur « Sémard », l'objectif est de parvenir au choix d'un aménageur d'ici la fin de l'année 2023 et sur Biremont 2 l'EPFL poursuit sa veille active en vue de parvenir à la maîtrise foncière de l'ilot à moyen terme.

Dans le cadre du Plan de Relance, la Commune a perçu en 2022, 128 000 € au titre de la délivrance de permis de construire dans des secteurs déjà urbanisés. La production de logements se fera désormais principalement sur des zones déjà artificialisées.

Cette densification de certains secteurs doit conduire à une réflexion sur le traitement des espaces publics et plus particulièrement en favorisant des espaces de rencontre. La réflexion en cours sur les cheminements doux s'inscrit dans cette démarche.

-Dans le domaine de l'enfance, jeunesse : Afin de favoriser les espaces de détente, de jeux et de convivialité, la Commune envisage d'aménager sur trois sites (Parc Peloste, Pastou, Piquessary) des aires de jeux répondant à des besoins différents en termes d'âge.

Le coût de cette opération s'établit à 291 050 €. Un accompagnement financier de l'Etat a été sollicité au titre de la DETR. Les dossiers sont partis et sont éligibles. On touchera des subventions mais on ne sait pas combien c'est pourquoi le budget 2023 n'en tiendra pas compte.

De plus, les travaux d'extension de l'école Joliot Curie vont être achevés en 2023 avec la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche portant sur la réfection de la salle de restauration. Le solde de l'opération pour 2023 s'établit à 631 057 € (révision de prix comprise).

-Dans le domaine de la culture : La Commune entend favoriser le champ culturel qui constitue également un vecteur de lien social et de bien vivre ensemble plus particulièrement en confortant les partenariats en cours. Ainsi la Commune poursuit la construction de son projet culturel de territoire avec la Compagnie Jour de fête. Pour 2023, le coût des actions proposées

par la Compagnie s'établit à 28 500 € avec un soutien financier attendu du Département et de la CAPB.

La Commune conforte son partenariat avec la Scène Nationale du Sud Aquitain par le versement en 2023 de 25 378 € au titre de son Plan pluriannuel d'investissement. Cette somme va permettre de renouveler le matériel scénique (gradateurs et projecteurs) très ancien de l'Apollo et ainsi continuer à assurer la diffusion de spectacles dans des conditions de sécurité optimales.

En outre, il est envisagé de revaloriser de + 5 000 € la contribution annuelle (actuellement de 95 000 €), à l'instar du Département (+23 000 €) et de la Ville de Saint Jean de Luz (+10 000 €) afin de contribuer à combler un besoin de financement de l'EPCC de l'ordre de 108 000 €. L'EPCC est dans l'attente des réponses des autres partenaires (Etat, Région, Villes d'Anglet et Bayonne).

Plus largement les actions menées par la Ville au titre des animations seront reconduites (Bourse à la BD, Maïade, fêtes de BOUCAU, fête du Bois Guilhou, Musique à Peloste, Foire Nocturne, Animations de Noël..). D'autres fêtes sont portées uniquement par les associations même si la Commune les soutient.

-Dans le domaine de la Vie associative : Avec la livraison de la Maison des Associations d'ici quelques mois, le soutien de la Commune au tissu associatif local n'est que confirmé. La Commune entend poursuivre son soutien par le maintien du niveau global de subventions allouées, la mise à disposition de moyens matériels et humains pour l'organisation de leurs manifestations. Il rappelle qu'une commission mixte est prévue prochainement pour examiner les subventions.

### **3-Les ressources :**

-Les résultats de l'exercice 2022 (détaillés ci-après) font apparaître un report en section de fonctionnement du budget primitif 2023 de 913 224 € ce qui vient améliorer la capacité d'autofinancement de la Commune et ainsi lui conférer quelques marges de manœuvre pour poursuivre ses investissements en 2023.

-La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est en légère augmentation de + 12 242 € liée à l'augmentation de la population. Le montant estimé (selon simulateur de l'AMF) s'établit à 561 493 € pour 2023.

De par la loi de finances, le montant de la Dotation de solidarité rurale (DSR) devrait être revalorisé (mais n'est pas connu à ce jour).

-La fiscalité : la volonté de la Commune est de ne pas augmenter les taux pour 2023. Monsieur le Maire s'engage à ne pas les augmenter sur la mandature. Toutefois, le produit attendu sera supérieur à celui perçu en 2022 (4 207 189 €) en raison de la revalorisation des bases de 7,1 % et de leur progression physique (A ce stade de la préparation budgétaire, les bases ne sont pas encore connues). Non seulement, il y a l'augmentation des bases mais s'il y a du bâti qui vient se rajouter, il viendra grossir le rendu.

–Est à souligner la dynamique des recettes afférentes aux droits de mutation (perçus en section de fonctionnement) et qui se sont élevés à 592 715 € en 2022 et au produit de la taxe d'aménagement (perçu en section d'investissement) qui a représenté 235 971 € en 2022. Toutefois, malgré la dynamique de ces recettes, il convient d'être prudent pour l'avenir car il s'agit de produits qui ne revêtent pas de caractère certain compte tenu qu'ils sont fonction du marché fluctuant de l'immobilier. Même si on considère qu'il y a une vraie demande, on ne va pas gonfler les recettes de manière artificielle qui pourraient ne pas être au rendez-vous.

◆ **Les résultats de l'exercice 2022 du budget principal**

	Résultats 2021	Résultats 2022
<b>Section de Fonctionnement</b>		
<b>Excédent de l'exercice</b>	820 039	967 878
<b>Excédent de fonctionnement</b>	127 810	676 319
<b>Reporté (N-1)</b>		
<b>Excédent de fonctionnement</b>	947 849	1 644 197
<b>Cumulé</b>		
<b>Section d'Investissement</b>		
<b>Déficit/Excédent d'investissement</b>	-18 011	1 504 991
<b>Déficit Restes à Réaliser</b>	-253 520	-2 235 964
<b>Besoin de Financement</b>	-271 531	- 730 973
<b>Résultat de Fonctionnement à reporter (N+1)</b>	676 318 (BP 2022)	<b>913 224 (BP 2023)</b>

Une amélioration significative des résultats 2022 est à constater par rapport à ceux de 2021 qui vient améliorer la capacité d'autofinancement de la Commune et sa capacité à investir.



## ◆ Evolution de la Capacité d'autofinancement

EVOLUTION CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT									
RUBRIQUE	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Produits de fonctionnement réels	7 512 652	7 525 555	7 514 869	7 606 869	7 725 369	7 865 431	7 733 398	8 217 823	8 937 311
- Charges de fonctionnement réelles	6 748 223	6 953 507	6 894 560	7 160 471	7 186 274	7 545 867	7 209 997	7 154 224	7 715 981
<b>= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	<b>764 429</b>	<b>572 048</b>	<b>620 309</b>	<b>446 398</b>	<b>539 095</b>	<b>319 565</b>	<b>523 401</b>	<b>1 063 599</b>	<b>1 221 330</b>
- Remboursement de dettes	541 150	504 213	432 882	442 067	519 550	549 955	553 690	552 897	620 248
- Remboursement dette EPFL	38 143	93 320	117 495	137 678	222 143	320 241	268 940	269 520	182 235
- Remboursement dette SDEPA				2 413	6 777	11 516	17 880	18 124	23 105
- TOTAL REMBOURSEMENT DETTES	579 293	597 533	550 377	582 158	748 470	881 712	840 510	840 540	825 588
<b>= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE</b>	<b>185 136</b>	<b>-25 485</b>	<b>69 932</b>	<b>-135 760</b>	<b>-209 375</b>	<b>-562 147</b>	<b>-317 110</b>	<b>223 059</b>	<b>395 742</b>

Monsieur le Maire rappelle que La Commune perçoit le FCTVA après un délai de deux ans. En 2023, l'investissement s'élèvera à environ 4,8 millions d'€, ce qui rapportera entre 700 000 et 800 000 € de TVA.

## ◆ Evolution de la dette

### Evolution de l'encours de la dette bancaire

Capital restant dû au 31/12	
Compte administratif 2013	7 751 720 €
Compte administratif 2014	7 210 570 €
Compte administratif 2015	7 560 357 €
Compte administratif 2016	7 127 475 €
Compte administratif 2017	7 786 109 €
Compte administratif 2018	8 266 559 €
Compte administratif 2019	7 716 604 €
Compte administratif 2020	7 162 914 €
Compte administratif 2021	6 610 017 €
Compte administratif 2022	8 161 770 €

Le capital restant dû s'établira à 7 473 552 € au 31/12/2023 et sera inférieur à celui du 31/12/2013 compte tenu de la volonté de ne pas recourir à l'emprunt en 2023.

## ◆ Eléments de prospective

Au vu des projections faites dans le cadre du PPI en cours de construction, il ressort que :

- En sus des éléments d'incertitude liés au contexte inflationniste,
- A la volonté de ne pas augmenter les impôts jusqu'à la fin du mandat
- A la volonté de ne pas recourir à l'emprunt en 2024,

L'année 2024 sera marquée par une pause dans les investissements au vu des niveaux d'équipement réalisés en 2022 (1 986 376 €) et en 2023 (4 845 000 € –estimation)

La projection sur 2025 permet d'envisager une reconstitution de marges de manœuvre en section d'investissement avec la perception du FCTVA (estimation 627 000 €) sur les dépenses conséquentes réalisées en 2023 (Maison des Associations, extension de l'école Joliot Curie). Monsieur le Maire termine son propos en remerciant les services qui ont permis l'élaboration de ce document mais également son groupe majoritaire.

Madame Marie Ange THEBAUD souhaiterait amener quelques rectificatifs concernant la LGV. Il faut savoir que Monsieur le Maire a voté pour à la CAPB et Madame Marie José ROQUES contre, c'est le libre choix de chacun. En effet, elle indique que pour cette LGV, la gare se trouvera au-dessus de Mont-de-Marsan. On ne l'évoque pas localement pour l'instant parce que ce n'est pas encore fait, c'est surtout la ligne de Bordeaux-Dax dont on parle. Donc, la première gare la plus proche de Boucau se trouvera à 114 km c'est-à-dire à Lucbardez et Bargues au-dessus de Mont-de-Marsan. Quand on circule bien, on y est en 20 minutes mais s'il y a des bouchons, c'est 35 minutes pour y arriver. En fait, il y aura une halte donc pas nécessairement un arrêt à la gare de Saint-Geours-de-Mareme mais, on parle aussi de Laluques qui se trouve dans les Landes à environ 65 kms, donc pas au plus près. Les Boucalais et les Boucalaises commencent déjà à payer pour cet investissement à hauteur de 4 € par habitant/an. On ne sait pas si ce projet va voir le jour mais on commence déjà à le payer. Certains élus ont posé la question pour savoir à quoi ces 4 € allaient servir puisque l'on ne sait pas encore le siècle par rapport à cette LGV. Il serait nécessaire de rectifier et amener ce complément d'information.

De plus, elle rajoute qu'au Sénat, deux taxes additionnelles ont été votées sur ce projet, elle voudrait en savoir davantage.

Elle tient à souligner en outre, que cette année, la transition écologique est au débat d'orientations budgétaires avec le fond vert. Ce sera donc 2 milliards d'euros déconcentrés vers les Préfets de France et de Navarre donc des fonds à partager pour des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Elle se dit très curieuse de savoir qui portera cette commission et ce projet au sein du Conseil Municipal parce qu'elle souhaite fortement y participer.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas d'accord avec elle sur la LGV qui est bien prévue jusqu'à Dax même si la gare se trouve au-dessus de Saint-Geours-de-Mareme et non pas à 114 kms. Par rapport à la transition écologique, il rappelle que la liste de la majorité dont Madame Marie Ange THEBAUD faisait partie à l'époque se nomme : « Boucau convivial et développement durable » et ce sujet est porté, en partenariat avec la CAPB, par la commission de Madame Sandrine DARRIGUES. Il rappelle qu'à l'Agglomération, un secrétariat sur la transition écologique a été mis en place récemment. C'est un sujet complexe car il y a des fonds européens qui sont portés par la Région, transférés à la CAPB puis il y a ensuite le projet vert. Mais, en tant que conseillère municipale, Madame Marie Ange THEBAUD a le droit de poser des questions. Il rappelle à ceux qui ne le sauraient pas que tous les élus peuvent participer à une commission dont ils ne sont pas membres. La seule chose qu'ils ont à faire

c'est d'en informer le responsable. Ils n'ont pas le droit en revanche de prendre part aux débats.

Madame Marie Ange THEBAUD indique qu'elle fait partie de la commission de Madame Sandrine DARRIGUES et elle y participera. Elle précise que les arguments avancés sur la LGV se trouvent sur le site dédié.

Monsieur Christophe MARTIN dit que pour ce débat d'orientations budgétaires 2023, comme il est de coutume, il tient à remercier et féliciter les services pour le travail réalisé : Madame Odile le Taillandier, le service des finances et tous les collaborateurs, des remerciements qui ne sont pas de pure forme puisque son groupe apprécie la qualité des documents qui ont été transmis et présentés.

Alors c'est vrai, avec un débat d'orientations budgétaires organisé en mars et un budget qui sera voté dans la foulée, en avril, après déjà plus d'un trimestre écoulé, on ne pourra pas dire qu'il y a une co-construction budgétaire mais davantage une volonté d'organiser un débat contradictoire. Son groupe en prend acte même si l'esprit souhaité par le législateur est de pouvoir tenir une séance d'orientations budgétaires bien en amont du vote budgétaire. Le rapport de la Cour des comptes en direction de la Commune le demandait également. Il reformule donc, encore une fois, ce jour, d'avoir pour les années futures des débats plus précoces dans l'année (pour information, la Ville de Bayonne l'a organisé en décembre 2022, la Ville de Tarnos le 2 février et la Ville d'Anglet le 14 décembre... pour ne parler que des Communes voisines). Alors, c'est vrai aussi, les orientations budgétaires ce n'est pas non plus le moment du détail et la discussion viendra avec le vote du budget primitif.

Quelles sont les orientations que la majorité souhaite donner à la Ville de Boucau pour les années à venir ? Ces orientations budgétaires qui sont placées sous le signe des incertitudes et de la contrainte. Incertitudes pas seulement par le fait de l'environnement extérieur même s'il compte, même s'il pèse, mais aussi par celui des choix politiques notamment le poids de l'investissement sur le budget communal.

- . Incertitudes avec une inflation installée au moins pour 2 ans

- . Incertitudes face aux choix de ce gouvernement qui orientent fortement sa politique vers une réduction importante de la dépense publique.

C'est donc un budget « inflationniste » qui sera élaboré cette année. Avec une inflation des dépenses, tous les domaines seront concernés bien sur l'énergie mais aussi le coût des constructions, le coût des matériaux, l'alourdissement du service de la dette...

Inflation aussi des recettes notamment des recettes fiscales. Ce qui pourrait comme cela rapidement apparaître comme une bonne nouvelle est en fait une très mauvaise nouvelle pour les Boucalais :

- . augmentation des bases foncières (désormais indexées sur l'inflation)

- + 3,5 % cette année

- + 7 % l'année prochaine

- + 20 % sur les 5 années à venir

- . Cela ajouté à l'augmentation de la fiscalité qui a été décidés l'an passé. Cela va faire mal au portefeuille des Boucalais.

- . Les chiffres sont là pour le confirmer

. Si l'on regarde dans les documents fournis, le poids des impôts par habitant en 2019 était de 425 € par Boucalais pour passer à 486 € en 2022 (soit plus de 14 % en 4 ans dont + 12,5 % de progression la dernière année).

Dans ce contexte, plus que jamais, il apparaît urgent de réaliser des projections pluriannuelles des dépenses et investissements comme le préconisait aussi la Cour des comptes et de recourir aux mécanismes des Autorisations de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP). Le plan pluriannuel des investissements et son suivi régulier doit devenir une habitude de travail qui doit entrer dans les pratiques habituelles. Qu'en est-il pour 2023 selon les orientations budgétaires ?

Il passe sur le classement de Boucau en tant que 1<sup>ère</sup> Ville de France où il fait bon vivre. Les élus aimeraient tant, que cela soit si vrai ! Mais hélas ce palmarès est basé sur un « faux classement scientifique et une vraie opération commerciale » comme l'indique un journaliste du Journal « La Montagne ». En fait, il s'agit d'une vraie fake new. D'ailleurs si l'un d'entre vous a rencontré un seul Boucalais qui a été interrogé pour recueillir son avis, cela serait bien le minimum pour un sujet qui les concerne directement, qu'il soit présenté.

La prise en compte de la transition énergétique apparaît pour la première fois dans le débat d'orientation budgétaire, c'est un premier pas mais il est plus que timide.

Il passe sur les panneaux photovoltaïques qui seront posés sur la Maison des Associations et les cours de tennis. Ils profitent d'une opportunité de subventions dont il aurait été dommage de se priver. Pour le reste, en 2023, il y aura des études :

- . Etudes sur la rénovation énergétique des bâtiments
- . Etudes photovoltaïques sur les bâtiments communaux
- . Etude sur les réseaux de chaleur.

Or, ce n'est pas des études qu'il faut faire car on parle aujourd'hui d'urgence climatique. Une urgence absolue pour les sociétés, elle exige une transformation des politiques publiques, économiques et du mode de vie des citoyens.

Le plan Climat de l'Agglomération a été voté à 2021 et Boucau lance des études en 2023.

Son groupe aurait souhaité :

- . Un travail en commission pour aborder quelle pourrait être l'ambition de la Commune sur cette question
- . Partir de l'état des lieux de l'existant, avec indicateurs de réalisation comme le demande le plan Climat
- . Etablir un plan d'action municipal (en utilisant notamment les outils de l'Agglomération issus du plan climat qui sont des outils extrêmement intéressants et extrêmement facilitants) avec fléchage, dès 2023, des premières actions et des premiers bâtiments qui pourraient être modifiés dans cette perspective (pour le neuf c'est désormais intégré et obligatoire)

Par ailleurs, son groupe aurait souhaité, comme demandé depuis des années, qu'une action offensive soit mise en place autour de la qualité de l'air et de la santé de la population car l'un ne va pas sans l'autre. La Ville de Boucau ne dispose pas de dispositif complet de surveillance de la qualité de l'air (il ne parle pas des capteurs qui existent déjà).

Les études ATMO, qui ont été si longues à sortir, démontrent de hauts niveaux de pollutions autour de la zone industrialo-portuaire mais aussi des axes routiers de Boucau. A de hauts niveaux, supérieurs à la moyenne même si les seuls autorisés ne sont pas dépassés, mais la Ville de Boucau aujourd'hui est plus polluée que la Commune de Biarritz et les Boucalais sont

légitimes à vouloir respirer un air de qualité. De plus, il n'existe pas à ce jour de relevé, ni de mesure sur les taux de particules fines, celles qui détruisent durablement la santé des concitoyens (pas d'état des lieux, pas d'indicateur en la matière). Il aurait souhaité voir apparaître ces éléments en dur dans le débat d'orientation budgétaire. Les projets d'investissements qui sont annoncés sont finalement connus depuis de nombreuses années. Aussi, sans surprise on retrouvera les travaux d'extension de l'école Joliot-Curie dont il a indiqué l'an passé, lors de ce même débat, il se cite : « voilà plus de 3 ans qu'il apparaît dans le débat des orientations budgétaires ». Alors il propose cette année de reprendre la même phrase en changeant bien sûr la temporalité, cela pourrait être : « voilà plus de 4 ans qu'il apparaît dans le débat des orientations budgétaires ». Mais, il a bon espoir car les choses sont lancées donc il ne dira rien de nouveau et espère que l'année prochaine il n'aura pas à écrire : « voilà plus de 5 ans... ». C'est le vœu que l'on exprime vraiment ardemment. On retrouve aussi dans ce débat d'orientations budgétaires bien sûr, la Maison des Associations dont le projet sorti de terre avance vite mais, un projet aussi important aura un impact considérable sur les finances de la Commune.

Enfin et pour terminer, l'an passé, son groupe alertait sur la question de la mobilité et des transports. Alors, il appelle donc de ses vœux à une réflexion mais aussi à des actions concrètes et des résultats sur ce sujet comme cela a été évoqué lors du débat sur la suppression d'une navette fluviale. On sait que les Communes de l'intérieur du Pays Basque sont très demandeuses de nouveaux services, on sait que les budgets sont contraints, on sait que les coupes sombres se font sur les Commune de la Côte. Du moins sur celles qui ne crient pas le plus fort. Le bilan des décisions prises et la tendance sont inquiétants pour la Commune. A l'heure où la transition écologique devient plus que jamais une urgence absolue, il devient fondamental de pouvoir proposer à la population des possibilités de déplacements alternatifs. Le bilan de la Commune est peu glorieux :

- . Il passe sur la station de vélos installée à côté de la gare et retirée au bout de quelques mois
- . Il passe sur l'absence de pistes cyclables sécurisées (sauf celles financée par le Conseil départemental)
- . La suppression d'arrêt de bus
- . Le service restreint du « Biroulet »
- . L'absence de Tram bus sur la Commune qui passe en lisière des limites territoriales avec les arrêts Centre de l'Océan et Castillon, sites remarquables à Boucau !

C'en est trop !

Son groupe ne souhaite pas que la Ville de Boucau soit le parent pauvre de l'Agglomération en matière de transport et de déplacement. Voilà en résumé quels sont les grandes tendances et les contributions qu'il souhaite voir intégrer dans le futur budget primitif de la Commune dont il attend le mois d'avril avec impatience.

Monsieur le Maire comprend que le palmarès puisse ennuyer le groupe de la minorité et il pense que s'il avait été à sa place, il n'aurait pas tenu de tels propos. Quant à lui, il s'en félicite et ne rentrera pas dans cette polémique. Ce qu'il retient, c'est que le plaidoyer de Monsieur Christophe MARTIN n'a aucune valeur ajoutée. Concernant les travaux de l'école Joliot-Curie, tout le monde sait très bien les raisons pour lesquelles ils ont été retardés. Les élus de la minorité sont dans les effets d'annonce et Monsieur Christophe MARTIN est très fort pour cela. Il peut lui reprocher beaucoup de choses mais sa majorité a eu pleinement conscience, il y a

4 ans, de la nécessité de faire ces travaux de réhabilitation/extension. Il dit qu'une étude a été faite également pour le square Marx Dormoy mais les arbitrages financiers font qu'il n'est pas possible de les enclencher pour l'instant. Son groupe a une vision alors que la seule vision des élus de la minorité, c'est le pouvoir de nuisances. Rien n'empêche Monsieur Christophe MARTIN de prendre la plume pour écrire au Président du Syndicat des mobilités pour lui dire que Boucau est méprisée. C'est la liberté d'expression d'autant qu'il a voté pour la fusion. Il a été dit que c'est à celui qui crie le plus fort, Monsieur le Maire se permet de faire référence au parti socialiste et dit que de son côté, il n'a pas dû crier très fort. Du travail est réalisé et les élus de la minorité ont le droit de ne pas être d'accord avec mais, il laisse le soin à la population d'apprécier la critique à chacune de leurs interventions.

Madame Hélène ETCHENIQUE pense que le palmarès mis en avant par la Municipalité est ridicule, ubuesque et grotesque. A Boucau, on supprime un service public, le service infirmier, on supprime la navette même s'il y a une volonté de la défendre. Cette navette a coûté énormément d'argent et Monsieur le Maire ne s'est pas battu pour le service infirmier qui ne coûte que 4 000 € par an de déficit. On ne va pas revenir sur la mobilité avec les transports : manque de cadencement, manque de maillage judicieux. Aujourd'hui, il est tout simplement compliqué de se rendre à Bayonne pour travailler. On ne va pas revenir non plus sur le manque de trottoirs.... C'est pourquoi, son groupe émet des doutes sur le bon vivre à Boucau.

Puis, elle aborde le sujet de la Scène Nationale car la Ville de Saint-Jean-de-Luz va être dotée d'une magnifique salle. Elle est donc un peu inquiète sur le devenir de la salle Apollo ou l'acoustique est magnifique. Elle regrette que cette dernière soit insuffisamment utilisée. Elle souhaiterait savoir combien de Boucalais assistent à des spectacles.

Elle termine en soulignant le travail remarquable du nouveau bibliothécaire notamment avec la bourse à la BD. Elle trouve que c'est quelqu'un qui a beaucoup d'idées et elle pense que c'est un service à valoriser.

Monsieur le Maire dit qu'il ne va pas refaire l'histoire concernant le service infirmier et invite Madame Hélène ETCHENIQUE à revoir les chiffres parce que ce n'est pas 4 000 € de déficit mais plutôt 60 000 €. Lors du dernier Conseil d'Administration, cette affaire a été évoquée et les bénéficiaires ont bien été pris en charge au niveau des services privés. Du côté des infirmières, elles sont en surnombre pendant 11 ans. Il y a d'abord une prise en charge par le CCAS pendant une année puis, pendant 10 ans par le Centre de Gestion qui refacture au CCAS. Puis, le CCAS va bien évidemment se tourner vers la Commune pour solliciter le financement au travers de la subvention. Il rappelle que cette subvention s'élevait en 2022 à 556 000 € et malgré cela, on avait un déficit de 14 000 €, ce qui veut dire que si on avait absorbé le déficit de 2022, on serait à 570 000 €. Il voudrait tout lui aussi, mais si on met de l'argent au CCAS, on ne l'injecte pas ailleurs comme dans les trottoirs que tout le monde veut. Il faut faire des arbitrages.

Il remercie Madame Hélène ETCHENIQUE sur son intervention concernant le bibliothécaire. On est d'accord là-dessus.

Quant à la Scène Nationale, il peut partager effectivement ce qui est dit mais il rappelle que certains ici voulaient démolir ces salles puisque le mot « Apollo » avait disparu quand il est arrivé avec son équipe, en 2014. Il dit avoir un document d'Eiffage qui le prouve et rappelle à Monsieur Christophe MARTIN qu'il y avait un projet de centre culturel au parc Peloste. Aujourd'hui, la Commune fait partie du dispositif de l'EPCC avec l'Etat, la Région et le Département ce qui génère des subventions. On bénéficie donc d'un apport qu'on le veuille

ou non. Si la Commune se retire, et on se pose inlassablement la question, est-elle capable d'organiser des spectacles de qualité ? La réponse est non. A chaque Conseil d'Administration, Monsieur le Maire rappelle qu'il faut utiliser la salle de spectacle de l'Apollo mais il ne doit pas le dire assez fort. Il souligne qu'en 2014, l'état de cette salle était catastrophique, plus personne ne voulait y venir. Depuis, des travaux énormes ont été réalisés avec l'aide de subventions car on fait partie de l'EPPC. Samedi dernier, un spectacle s'est tenu à guichet fermé soit 750 places environ. Monsieur le Maire défend la Ville de Boucau, chaque fois qu'il le peut mais, quand on lui pose des chiffres sur la table cela devient plus compliqué.

Le débat des orientations budgétaires s'est tenu. Les orientations proposées tiennent la route et il se dit très fier de tous les investissements qui sont réalisés. Les élus de la minorité auraient fait autrement mais on ne sait toujours pas comment.

Monsieur Christophe MARTIN souhaite répondre et corriger les inexactitudes sur plusieurs éléments même s'il n'arrive pas à convaincre. Tout d'abord, il veut, une nouvelle fois, démentir qu'il y avait un projet de démolition du complexe Paul Vaillant Couturier. De plus, il n'a jamais été envisagé de transférer l'Apollo au Parc Peloste mais il souhaitait y transférer et créer une nouvelle école de musique. Voilà quels étaient les projets, ce qui est complètement différent de l'intervention et des remarques qui viennent d'être faites. Il se permet tout de même de rappeler à Monsieur le Maire que le débat d'orientations budgétaires n'est pas de la prospective pour les 5 prochaines années. Il a vocation à mettre en place une discussion, un débat pour le budget qui arrive. Alors dire ce qui va se passer dans 2 ans, 3 ans, ne correspond pas au cadrage prévu par le débat. Quand, pendant 4 ans, on remet un sujet dans la discussion, c'est parce qu'il est tout à fait fondé que son groupe s'interroge. Concernant le syndicat des transports, il souhaite que Monsieur le Maire ne se défasse pas de ses responsabilités. En effet, le groupe minoritaire n'est pas aujourd'hui aux responsabilités. Ce sont bien les personnes qui siègent au sein de ce syndicat des mobilités qui doivent faire valoir les arguments, les expliquer, les rabâcher et convaincre pour arriver à influencer et changer la décision. Ce ne sont pas des conseillers municipaux qui vont changer la donne. Chacun a sa place, a sa responsabilité. Monsieur le Maire dit que les interventions faites pas les élus de la minorité n'apportent rien. Pourtant, il y a des propositions, qui ne sont pas partagées et il peut l'entendre : des propositions de méthode avec la mise en place d'un PPI préconisé par la Cour des comptes, ce n'est toujours pas présenté, c'est même écrit dans les orientations. Travailler avec des AP/CP pour suivre les projets. Des propositions très concrètes de travail ont été faites sur la transition énergétique avec des modes de travail, des modes de fonctionnement, des actions à mettre en place dans le budget 2023 et également des actions concrètes sur la question de la mobilité et du transport. Parce que l'on ne peut pas perpétuellement, à Boucau, être ceux qui sont sacrifiés sur l'hôtel budgétaire du Syndicat des mobilités. Monsieur le Maire ne veut pas l'entendre, il y a des accords, c'est le principe du débat mais il ne lui permet pas de dire qu'aucune proposition n'est faite. Ces propositions ne sont pas examinées, comme tous les ans, et Monsieur Christophe MARTIN en a l'habitude mais elles existent et son groupe les défend et les maintient dans le cadre de l'examen du budget.

Monsieur le Maire répond que le débat d'orientation budgétaire n'est pas une prospective en effet, même si Monsieur Christophe MARTIN n'arrête pas de parler de PPI et d'AP/CP. Il rappelle que Monsieur Dominique LAVIGNE est conseiller communautaire lui aussi et qu'il siège au conseil communautaire. Même s'il y a 233 membres il peut intervenir même si la Ville de Boucau est reculée. Il rajoute qu'il a quand même un certain pouvoir de crédibilité dans les

arguments qu'il avance notamment en termes de travaux d'assainissement et d'eau. Même s'il s'agit d'une compétence obligatoire de la CAPB, il y a 158 Communes et la Ville de Boucau revient souvent pour ces travaux. Il considère qu'il n'y a aucune valeur ajoutée à l'intervention de Monsieur Christophe MARTIN

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires de la Commune faisant l'objet du document ci-annexé ont été soumises au Conseil Municipal en introduction au Débat des Orientations Budgétaires.

Les membres du Conseil Municipal, disposant des informations sur la situation financière de la Commune, ont discuté des grandes orientations qui définiront les priorités du futur Budget Primitif et se sont exprimés sur les choix et stratégies financières de la collectivité, en particulier en matière de fiscalité et d'investissement.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

**Prend acte** que le Rapport des Orientations Budgétaires 2023 a bien été transmis aux membres du Conseil Municipal et que le débat a eu lieu.